

Extrait du Bulletin de la Société d'Etudes
Coloniales

12e ANNÉE N° 3 **MARS 1905.**

LA GUERRE AU COMMERCE BELGE, AUTREFOIS - AUJOURD'HUI

LA CAMPAGNE ANTI-CONGOLAISE

Voici près de deux ans que la campagne entreprise par des commerçants anglais et par un certain nombre de missionnaires protestants contre l'administration de l'Etat Indépendant du Congo a reçu une sorte de consécration officielle par le vote de la Chambre des Communes du 20 mai 1903.

Depuis lors, la lumière a été faite sur bien des points. Aux griefs intéressés et complaisamment développés des uns, il a été facile d'opposer des témoignages probants, spontanés et nombreux. La cause des accusateurs semble avoir perdu plus de terrain qu'elle n'en n'a gagné et cependant la campagne continue aussi âpre et aussi acharnée qu'au premier jour.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure de cet acharnement, les mobiles qui font agir les accusateurs sont de nature à les faire composer facilement avec la Vérité ou la justice.

« J'ai trouvé amusante - disait en 1904 à la Chambre des Communes, M. John Campbell, député pour South Armagh » - l'ardeur avec laquelle d'honorables membres ont cherché à établir que leurs seuls mobiles sont les mobiles les plus purs et les plus nobles. L'intérêt de l'humanité, voilà leur mot d'ordre. Il est vrai que l'or de cette belle phrase s'est trouvé allié à d'autres arguments. On a fait valoir aussi des considérations commerciales. Certains ora-

teurs ont commencé en parlant d'humanité et ont fini par le commerce. D'autres ont commencé par le commerce et ont fini par l'humanité. L'un des honorables membres a, avec une grande audace, jeté par dessus bord le thème humanitaire et a platement parlé affaires. Mais, malgré tout l'ornement des fleurs de la philanthropie, le fond de tous ces discours a été : le commerce. Messieurs, le motif véritable qui provoque la campagne anti-congolaise menée avec tant de vigueur dans le pays et dans cette enceinte, feu Sir Henry M. Stanley l'a dévoilé en trois mots : « Le sentiment qui dicte les accusations portées contre le Congo est la jalousie. Le Congo réussit mieux que n'importe quelle autre Puissance en Afrique ». C'est une chose digne de remarque que le progrès de cette conspiration pour discréditer le Congo est parallèle à l'accroissement du budget congolais. Les exportations du Congo n'étaient en 1895 que de 10 millions. Rien d'étonnant à ce que l'eau vienne à la bouche de l'Angleterre, à la vue des chiffres cités par l'honorable député de la division de Cleveland (M. Herbert Samuel). Aussi, lorsque j'entends repousser tout soupçon de mobiles intéressés, lorsque j'entends affirmer qu'il s'agit uniquement des intérêts de l'humanité. je souris et je répète, en moi-même, la fameuse déclaration d'un ex-premier ministre : « Nous ne voulons pas de mines d'or, nous ne voulons pas de territoire. » Il est inutile de rappeler ce qui a suivi cette parole historique ; on le voit sur la carte de l'Afrique australe ».

« En parlant des mobiles de la campagne actuelle, on a fait allusion à « *l'odium theologicum* ». Eh bien, j'ai de la répugnance à soulever une question de secte dans l'arène politique ; mais j'estime qu'il est de mon devoir d'affirmer en termes catégoriques qu'à mon sens la question religieuse joue un rôle dans le débat actuel.

La Belgique est un pays catholique et les témoignages au sujet des prétendues atrocités sont principalement ceux de missionnaires baptistes, hommes et femmes. Je citerai assurément certains de ces

missionnaires pour réfuter les accusations portées par leurs collègues, mais, dans l'ensemble, il est permis de dire que la plupart des accusations, si grossières et si vagues qu'elles soient, reposent sur les récits de missionnaires baptistes. Voyez par exemple le Dr Grattan Guinness, qui semble être le protagoniste dans la campagne. Songez à sa brochure qui porte ce titre impressionnant: *L'Esclavage congolais* (Congo Slavery). Nous n'y trouvons, d'un bout à l'autre, que ses chers baptistes, et rien qu'eux. Nous y chercherions en vain le nom d'un des soldats de cette noble armée, les missionnaires catholiques. Cependant, si toutes ces horreurs se commettaient, à coup sûr ils en auraient vu quelque chose. Ou bien nos contradicteurs insinueront-ils que les catholiques font cause commune avec les cannibales ? »

Mais à côté de la cupidité insatiable et de la jalousie confessionnelle, il y a encore un autre facteur. La Belgique est une nation relativement petite et faible et le grand Empire britannique se conduit régulièrement suivant un principe qui est juste l'inverse du fier dicton de l'ancienne Rome : *Parcere subjectis et debellare superbos*. L'Empire britannique invariablement fait la cour aux puissants et brutalise les petits et les faibles

Il n'était pas besoin, je pense, de citer, tout au long, le témoignage d'un anglais, pour convaincre nos compatriotes que l'intérêt commercial et la haine, ou la concurrence religieuse, étaient les vrais motifs de la levée de boucliers. Mais j'ai tenu à le faire parce que cet aveu d'un anglais, permet, à nous Belges, d'aller plus loin et de croire, si des indices ou des faits nous l'indiquent, qu'on ne s'en prend à notre colonie d'Afrique que pour atteindre le promoteur de notre essor commercial à l'étranger, le provocateur qui, ranimant toutes nos énergies, a su, en quelques années nous faire un nom sur tous les marchés exotiques, dans tous les centres d'activité lointains; qu'au fond l'Etat Indépendant n'est que le prétexte et que l'ennemi visé est le commerce belge.

Pour moi, je suis convaincu qu'il en est ainsi, et ma conviction je voudrais la faire partager par tous mes concitoyens en leur montrant qu'il y a deux siècles, quand de 1715 à 1731, nos ancêtres voulurent établir leur commerce aux Indes, les mêmes mobiles ont fait éclore une même campagne et qu'alors comme aujourd'hui des commerçants intéressés ont employé tous les moyens pour entraîner le gouvernement Anglais dans une campagne impitoyable, je voudrais que de l'étude du passé puissent surgir pour nous des enseignements, que l'examen des causes de nos désastres d'alors nous apprenne à nous garer des périls de demain.

Je ne chercherai pas à refaire l'histoire des débuts de nos deux entreprises coloniales, celle du 18^e et celle du 19^e siècle. Ce n'est pas là que nous devons chercher les analogies, car si, dans le premier cas, les origines sont obscures et discutées, si le mérite de l'initiative est réclamé de divers côtés, il n'est pas de même dans le second. Mais ce n'est pas ici que nous avons à montrer ce qu'il a fallu d'habileté géniale et de persévérance au plus Grand des citoyens belges pour arriver au résultat que des envieux nous disputent aujourd'hui.

Je dois cependant rencontrer tout de suite une objection qui ne manquera pas de se produire. Si l'essor de notre commerce extérieur en entier, me dira-t-on, se trouve en cause, comment se fait-il que des concurrents ayant fait preuve, depuis longtemps et dans toutes les parties du monde, d'une prévoyance toujours en éveil, ont pu laisser la Belgique, ou plutôt son Roi, se tailler en Afrique un admirable empire?

C'est qu'au moment même où les différentes puissances, parmi lesquelles notre adversaire actuel, reconnaissent le nouvel Etat et applaudissent à son avènement, l'entreprise, au point de vue économique, devait paraître bien précaire, si pas purement utopique.

De Bruxelles était partie, pendant le dernier quart du XIXe siècle, l'impulsion donnée aux explorations africaines, à la recherche des solutions de deux importantes questions: l'abolition de la traite et l'ouverture du centre du Continent à la civilisation et au commerce européen. Tout naturellement une large part revenait donc à l'Association Internationale Africaine lors du partage des terres noires. Voyons ce qu'on laissa au fondateur de l'Association de tout ce que celle-ci avait occupé ou reconnu.

La Belgique avait laissé échapper, en 1882, l'occasion de se substituer aux premiers pionniers et d'obtenir une large bande côtière correspondant à l'importance de l'hinterland congolais : elle manquait encore de hardiesse et d'esprit d'entreprise. Aussi, en 1885, si les Anglais, les Allemands, les Portugais parvinrent à se réserver une longueur de rive océanique proportionnelle aux terres qui devenaient leur lot, l'État Indépendant fut traité d'une manière moins avantageuse. Il lui restait bien une sortie sur la mer, mais cette sortie était en quelque sorte internationalisée. Immédiatement après cet étroit débouché on ne lui donnait, pour pénétrer à l'intérieur, que la région des cataractes où les obstacles semblaient être accumulés à plaisir pour interdire l'accès du bassin central qui formait à lui seul presque la totalité du nouvel Etat.

Sans même examiner si, à cette époque, l'attention des commerçants anglais et de leur Gouvernement n'était pas absorbée par d'autres questions mondiales, ou si l'on nous considéra alors comme des intermédiaires, bons tout au plus à barrer la route à de plus puissants et qu'on chasserait en temps voulu (Ce qui se passe à propos du Bahr-el-Ghazal, tend en effet à faire croire qu'on a voulu vulgairement nous « faire tirer les marrons du feu »), il faut bien constater que la configuration géographique de l'État, dans son ensemble, ne pouvait faire présager un essor bien rapide ni bien heureux.

On remarquera de plus, que si on connaissait, ou à peu près, les ressources ou les richesses des

bandes côtières, on ignorait pour ainsi dire celles du bassin central. Enfin, à cette époque, notre commerce lointain était si faible, au moins celui qui se faisait sans intermédiaire et sous pavillon belge, qu'il était naturel de conclure que la curée, si curée il devait y avoir, aurait lieu au profit des Puissances coloniales et non au profit de la Belgique.

La construction d'un chemin de fer fut décidée, mais on ne crut pas devoir y prêter grande attention, (entreprise semblait puérite et mort-née: on comptait sans la volonté tenace du Souverain, sans l'énergie de Thys et de ses collaborateurs.

Dès 1896 le succès est certain : au lieu des prévisions pessimistes du grand nombre, ce sont les espoirs du Fondateur qui se vérifient. En quelques années tout se transforme. L'utopie du chemin de fer est réalisée, la communication s'établit entre le mystérieux continent et la civilisation : tous les rouages du Gouvernement s'organisent : armée, justice, administration; la traite est abolie, les moyens de communication se multiplient. Toute une flottille sillonne le fleuve. En même temps les plus entreprenants, les plus hardis recueillent le fruit de leur audace. Les grandes réserves d'ivoire et la récolte du caoutchouc viennent alimenter nos marchés d'Europe, pendant que des mesures sont prises pour assurer le développement de plantations et d'industries diverses.

Cependant les colonies africaines nées à la même époque que l'Etat ou plus anciennes que lui et qui semblaient avoir plus de chances de prospérité, végètent encore et, loin de subvenir à elles-mêmes, coûtent gros aux Gouvernements métropolitains.

Logiquement, le commerce belge est en droit de profiter le tout premier de cet essor magnifique, peut-être unique dans l'histoire.

Telle n'est pas l'opinion des marchands des bords de la Mersey. Le commerce anglais, loin d'avoir la prépondérance, ne bénéficie que d'une minime partie du mouvement créé sur le nouveau marché. C'est

Anvers et non Liverpool qui devient le grand entrepôt de l'ivoire et du caoutchouc, comme elle menace d'accaparer d'autres trafics.

Situation intolérable qui doit disparaître au plus tôt, prospérité insolente qui doit être abattue. Il faut donc trouver des motifs d'attaque, s'il ne s'en trouve pas, les forger de toutes pièces et on ne se fait pas faute d'agir ainsi (On se sert de la jalousie entre confessions religieuses pour surprendre la bonne foi de beaucoup d'Anglais dont le zèle religieux sincère est mis à profit pour le plus grand bien des marchands intéressés.).

Et voici que les analogies se font jour entre les deux époques. Lorsqu'en 1715, le « St Charles » et le « St Mathieu » mirent à la voile à Ostende pour la Chine et pour Surate, le « Prince Eugène » pour le Bengale, les Hollandais, les Anglais, les Français et les Espagnols avaient leurs comptoirs établis aux Indes Orientales et nous devons penser que les emplacements occupés avaient été choisis parmi ceux considérés comme les meilleurs. Or la Compagnie Hollandaise des Indes n'était pas dans une situation prospère, la Compagnie française était obérée de dix millions et ne payait plus que demi solde à ses fonctionnaires, la « Vieille Dame de Londres » la Compagnie Anglaise, n'était guère en meilleure posture, toutes étaient directement ou indirectement soutenues par leur métropole. Elles se liguèrent dès le début pour susciter mille entraves et toutes espèces de chicanes à nos commerçants, soit aux Indes, soit en cours de route, et cependant nos tentatives furent couronnées d'un tel succès que les retours successifs de nos navires firent réaliser aux intéressés jusqu'à 100% de bénéfice. Jadis comme aujourd'hui, là où d'autres périlaitaient ou végétaient péniblement notre réussite était complète.

Comme à l'époque actuelle encore, puisque nous n'avions plus ni marine, ni matelots, nos premiers bâtiments furent conduits par des marins étrangers, la direction des opérations et le commerce seuls

étaient entre les mains de nos compatriotes (J'emprunte tous les éléments historiques concernant la Compagnie d'Ostende, à l'admirable ouvrage : « La Belgique Commerciale sous l'empereur Charles VI, La Compagnie d'Ostende » de M. Michel Huisman, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres. Bruxelles H Lamertin et Paris, Picard et fils. 1902.).

De 1715 à 1722 la gestation devant aboutir à la Constitution de la Compagnie d'Ostende, se poursuivait au milieu de bien des vicissitudes et de difficultés dues aux vexations étrangères, à la politique étroite et aux compétitions mesquines de nos propres provinces. Malgré mille entraves, souvent renversées et toujours renaissantes, de Neny parvint à rédiger un modèle de Charte. Tout ce que l'expérience des autres avait enseigné fût mis à profit: le meilleur gage de prospérité de la nouvelle compagnie fut son indépendance proclamée tant dans le domaine politique que dans le domaine commercial.

De 1876 à 1885, dans un cadre plus élargi et les questions étant traitées avec toute l'envergure que sut leur donner un grand Roi, les difficultés à vaincre, les luttes à soutenir ne furent pas moindres et souvent furent de même genre : résistances ou hésitations nationales, compétitions et revendications étrangères.

Les enseignements de l'histoire ne furent pas négligés non plus, les causes de prospérité ou de décadence des diverses colonies furent scrutées soigneusement, les chartes des Compagnies privilégiées étudiées de très près.

Tous ces efforts devaient aboutir à la constitution d'un vaste Empire. Etat modèle qui trouvait dans son indépendance vis-à-vis de toute métropole, dans le génie et l'habileté de son Premier pilote les meilleures garanties d'un brillant avenir.

Au début du XVIIIe siècle, l'initiative des créateurs de la Compagnie d'Ostende eut pour effet de secouer

nos populations depuis longtemps détournées des grandes conceptions économiques. Elle fut le signal d'un renouveau d'activité dans toutes les branches. Des manufactures et des fabriques nouvelles furent édifiées, on s'occupa de réorganiser notre marine, de former des officiers et des matelots, d'améliorer notre port d'Ostende, de creuser des canaux d'Ostende à Anvers, d'Anvers à Bruxelles et même à Namur, de multiplier nos voies de communication, d'unifier ou de simplifier le régime des péages ou des tonlieux, d'établir des chambres de Commerce et d'Assurances, de créer des établissements permanents sur certains points d'Asie et d'Afrique, de fonder de véritables colonies, de nouer des relations avec le Nouveau - Monde et avec la Chine.

Au bout de quelques années, Ostende menaçait de devenir le grand entrepôt et le marché principal des épices et denrées exotiques.

A la fin du XIX^e siècle et sous l'impulsion donnée par notre Roi, ne voit-on pas se produire un réveil analogue, éclore, après quelques hésitations, les mêmes activités, les mêmes entreprises, dans les proportions que permettent de leur donner notre population et nos richesses. Alors que l'on cessait de connaître nos couleurs et notre nom dans les pays d'Outremer, voici que nous apparaissions partout comme des concurrents peu négligeables: au Chili, en Perse, au Siam, en Chine. Qu'importent les millions engloutis dans la République Argentine ou en Russie : nous sommes assez riches pour supporter quelques défaites et nous commençons à voir Grand et Loin parce que le Premier d'entre nous sait voir plus grand et plus loin encore. En même temps que nous nous répandons enfin de par la Terre, nous songeons à nous organiser au dedans en vue de l'avenir qui nous est assigné comme but. Tandis que des industries nouvelles voient le jour, c'est Bruges dont on refait un grand port; c'est le canal d'Anvers à Bruxelles qu'on achève et qui permettra aux navires d'arriver au

coeur du pays sans « rompre charges » comme nos ancêtres le demandaient il y a deux siècles : c'est Bruxelles et Anvers que nous voulons souder par des communications telles que les deux villes ne feront plus qu'une seule et vaste métropole outillée et placée pour faire concurrence à n'importe quelle autre au monde ; c'est notre marine qu'on s'occupe activement de réorganiser, des officiers et des matelots qu'on veut former; l'assurance maritime qu'on établit; ce sont de grandes compagnies belges (ou en partie belges du moins) qui osent entreprendre au loin dans les deux hémisphères d'immenses travaux ou d'importantes exploitations, c'est notre arrivée en Chine, le vaste empire du milieu ; enfin, c'est Anvers qui devient le grand entrepôt et le marché Principal du caoutchouc et de l'ivoire.

La juxtaposition des deux tableaux n'est-elle pas suggestive, et faut-il encore s'étonner de ce que les attaques soient aussi vives, l'opposition aussi intéressée maintenant que dans le passé : Devons-nous croire que les envieux s'attaquent au Congo pour lui-même ou n'est-il pris à partie que parce qu'il nous a placés partout ou presque partout où nous sommes ? Le chauvinisme vous égare, nous dira-t-on, vous voyez à travers des verres bien grossissants l'avenir de votre petit pays, à peine une tache en Europe, un point sur la carte du globe. Non, mille fois non. L'histoire est là pour répondre.

Alors qu'Ypres, Gand, Bruges et Anvers étaient les reines de l'Occident, que notre pays était le centre non seulement du commerce européen, mais aussi le centre du mouvement intellectuel, scientifique et artistique, la Flandre et le Brabant étaient-ils plus étendus que notre Belgique actuelle, leur population plus importante, leur richesse plus solide?

Était-elle mieux dotée que nous, la petite République Batave, alors qu'elle dictait ses lois, ou faisait prévaloir ses avis dans le concert des Puissances ?

Pour régir le monde civilisé a-t-il fallu de grands territoires et des peuples nombreux à Athènes, à Carthage, à Rome, à Venise ?

Mais notre ambition ne va pas jusqu'à prétendre à l'hégémonie, ce que nous revendiquons, ce que nous pouvons et devons revendiquer vis-à-vis de tous, c'est le droit commun, le droit de nous faire en Afrique et partout notre place parmi les concurrents sans avoir à subir des lois d'exception, une tutelle particulière: et c'est pourtant ce que visent les attaques dont nous sommes l'objet.

Dès que les succès de nos commerçants et de nos navigateurs s'affirmèrent là où les leurs n'avaient plus, pour ainsi dire, que des échecs à enregistrer, dès que la prospérité de nos armateurs d'abord, de la Compagnie d'Ostende enfin constituée ensuite, se confirma d'année en année, les attaques des marchands d'Amsterdam bientôt appuyés par ceux de Londres devinrent de plus en plus pressantes et se précisèrent. Des actes d'intimidation ou des agressions violentes avaient été exercés contre nos trafiquants. A nos marins en détresse sur les côtes lointaines, on refusait, ce qu'on ne faisait pas même aux Barbaresques, un peu d'eau fraîche, du bois à brûler, un morceau de pain. Nos vaisseaux étaient repoussés des rives à coups de canon, d'autres étaient capturés et les équipages fait prisonniers.

Le « Marquis de Prié » fut ainsi pris à 40 lieues de Saint-Antoine d'Axim et l'équipage forcé de demeurer en Guinée. Le capitaine ostendais de Winter, ayant obtenu de rentrer en Europe, équipa un autre vaisseau, courut sus à ses adversaires et s'empara dans la Manche de leur yacht le « Commany ». Ces justes représailles provoquèrent de longs débats qui font naturellement penser aux procès que firent surgir les mesures répressives exercées par les nôtres sur des étrangers qui, dans le territoire de l'Etat,

fortifiaient de leur présence, les Arabes ou nos tribus révoltées et vendaient à nos ennemis des armes et des munitions.

Ce sont les articles V et VI du traité de Munster de 1648 que nos adversaires prétendaient invoquer pour nous interdire le droit de commercer avec les peuples libres des Indes Orientales.

Ces articles étaient ainsi conçus :

Art. V. La navigation et le trafic des Indes Orientales et Occidentales, seront maintenus en conformité des octrois sur ce donnés ou à donner ci-après. Les Espagnols retiendront leur navigation en telle manière qu'ils la tiennent pour le présent ès Indes Orientales. sans se pouvoir étendre plus avant: comme aussi les habitants de ces Pays-Bas s'abstiendront de la fréquentation des places des Castellans dans les mêmes contrées.

Et un chacun, sçavoir, les susdits Seigneurs Roy et Estats respectivement demeureront en possession et jouiront de telles Seigneuries, Villes, Chasteaux, Forteresses, Commerce et Pays es Indes Orientales et Occidentales, comme aussi Brésil et sur les costes d'Asie, Afrique et Amérique respectivement, que les dits Seigneurs Roy et Estats respectivement tiennent et possèdent.

Art. VI. Et quant aux Indes Occidentales, les Sujets et habitants des Royaumes, Provinces et Terres des dits Seigneurs Roy et Estats respectivement s'abstiendront de naviguer et trafiquer en tous Hâvres, Lieux et Places garnies de Forts, Loges, ou Châteaux et toutes autres possédées par l'une ou l'autre partie: sçavoir les Sujets du dit Seigneur Roc en celles tenues par les dits Seigneurs États, ny les Sujets des dits Seigneurs Estats en celles tenues par le dit Seigneur Roy et entre les places tenues par les dits Seigneurs États seront comprises les places que les Portugais depuis l'an 1641 ont occupé dans le Brésil sur les dits Seigneurs Estats, connue aussi toutes autres places

qu'ils possèdent à présent tandis qu'elles demeureront aux dits Portugais.

Ces stipulations étaient, disait-on, d'une part, renforcées par l'Acte de cession des Pays-Bas aux Archiducs Albert et Isabelle « lequel interdisait à nos ancêtres d'envoyer des navires aux Colonies sous les peines les plus sévères - d'autre part confirmées par la « Paix d'Utrecht » stipulant que les Provinces-Unies conserveraient tous les avantages et utilités de commerce et de navigation portés par le traité de Munster et par l'article XXVI du « Traité de la Barrière » portant que « Le Commerce et tout ce qui en dépend demeurera entre les sujets de S. M. Impériale et Catholique dans les Pays-Bas Autrichiens et ceux des Provinces-Unies sur le pied établi en 1640 ».

Telles étaient les bases pseudo juridiques sur lesquelles essayait de s'appuyer l'argumentation de nos concurrents Anglais et Hollandais. Ils y ajoutaient des considérations de faits : le droit au trafic colonial ne pouvait appartenir aux Belges « en vertu d'une prescription de non usage ».

Enfin, ils allaient jusqu'à invoquer, eux protestants hollandais et anglais, les bulles du pape Alexandre VI, de 1493 fixant la ligne de démarcation entre les «Espagnols et les Portugais».

Au premier examen, ou plutôt à un examen tout superficiel, cette thèse pouvait paraître assez sérieuse à la condition de faire abstraction du droit des gens et du droit naturel. Point n'est besoin d'ajouter que tout ce raisonnement spécial s'écroulait dès qu'on scrutait le sens vrai des traités invoqués, leur signification réelle.

Tout d'abord les stipulations de l'Acte de Cession de 1598 à Albert et Isabelle étaient inopérantes en l'espèce. Elles étaient non seulement contraires au Droit des gens, mais dénuées de toute justice: les Pays-Bas n'ayant jamais été une dépendance de la couronne d'Espagne, le Roi n'avait aucun pouvoir

pour édicter pareilles interdictions. D'ailleurs, quelles que fussent les conditions imposées par Philippe II, elles ne pouvaient engager que vis à vis de l'Espagne et ne pouvaient créer des droits au profit d'étrangers n'intervenant pas au contrat. De plus, du jour où nos provinces faisaient retour à l'Espagne, tous les effets de l'acte de cession étaient annulés de plein droit. Nul ne pouvait soutenir que les choses ne reprenaient pas la situation qu'elles avaient avant le contrat.

Jusqu'au traité de Munster, le monarque espagnol avait considéré les Provinces-Unies comme sujets en état de rébellion et par conséquent leur avait contesté la possession de n'importe quelle colonie et le droit de trafiquer aux Indes. En 1648 le Roi Catholique cédait enfin, il reconnaissait les Pays-Bas Unis, comme libres et souverains (art. 1), ainsi que leurs droits acquis aux colonies (art. III).

Quand l'article V stipulait : « *les Espagnols retiendront leur navigation dans l'état où elle se trouve sans pouvoir s'étendre plus avant* » il s'agissait bien des sujets de Castille et de Léon, puisque les sujets de nos provinces, les sujets de « par deçà » n'y avaient aucune navigation ni trafic, Philippe IV, intervenant au traité comme Roi d'Espagne et non pas comme Duc de Brabant ou Comte de Flandre. Comment aurait-il conservé aux habitants des Pays-bas catholiques un bien qu'ils ne possédaient pas.

Les instructions remises aux Ambassadeurs des Etats à Munster ne mentionnent d'ailleurs que les « Castillans ».

C'était bien là l'interprétation exacte des stipulations du Traité de Munster. L'interdiction du commerce des Indes Espagnoles aux Provinces du Sud ne regardait que le monarque espagnol seul. Celui-ci pouvait lever l'interdiction, il le fit en maintes circonstances avant le traité de Munster. Il le fit encore plus tard sans contrevenir à ses engagements, lorsqu'il contresigna en 1698, les lettres patentes de la compagnie alors projetée.

Etendre les droits enfin reconnus des Hollandais au pays où ceux-ci n'avaient aucun établissement ou forteresse eût été contraire au Droit des gens, l'illustre hollandais Grotius lui-même l'avait proclamé

« *S'étendre plus avant* » devait s'entendre sous le rapport de conquête et de domination, le texte flamand était formel à cet égard. En vertu de quel droit, d'ailleurs, l'Espagne et les Seigneurs Etats, auraient-ils pu restreindre la souveraineté des monarques indépendants de l'Orient et stipuler que le Roi de Perse, le grand Mongol, les Empereurs de Chine et du Japon, ne pouvaient commercer avec telle ou telle nation.

L'Empereur d'Autriche avait reçu nos provinces à titre non pas de successeur universel de Charles II, mais comme son successeur particulier dans les Pays-Bas catholiques. Le duc d'Anjou en recevant l'Espagne et les Indes pouvait être lié en ce qui concernait les possesseurs de la Péninsule et des Indes, mais aucun traité n'avait pu limiter les possessions ou le commerce de Charles VI aux Indes, puisqu'il n'y avait jamais eu ni commerce ni possessions.

On pourrait ajouter encore que, depuis le traité d'Augsbourg, le Cercle de Bourgogne n'avait cessé d'être associé à l'Empire et que l'article IV du traité de Munster du 24 octobre 1648 avait stipulé qu'il demeurait membre de l'Empire : ce dernier était-il aussi, par extension, exclu du commerce transocéanique?

Les choses étaient si bien entendues comme nous les envisageons, jusqu'au moment où nos succès en Orient et notre relèvement à l'intérieur allumèrent les convoitises et excitèrent la jalousie des Puissances maritimes, que l'article XXVI du Pacte de la barrière, dont on dénaturait le sens, ratifiait, non pas l'ensemble du traité de Munster, mais réglait uniquement le négoce entre les Provinces des Etats Généraux et les Pays-bas dits Autrichiens. Cet article ne pouvait s'appliquer au commerce des INDES, il

n'en était pas question pour la bonne raison qu'on ne peut régler ce qui n'existe pas.

En 1715, lors des négociations d'Anvers, en 1778 pendant celles de La Haye, les Représentants de la République ne parlent pas d'exclure les habitants de nos Provinces du commerce lointain et cependant, à ces dates, tout le monde savait que plusieurs de nos vaisseaux avaient visité l'Hindoustan et en étaient revenus.

C'est l'éclatant succès de nos entreprises qui fait éclore toute l'argumentation.

Les choses se sont-elles passées autrement de nos jours ?

Tant que la tentative de notre Roi peut être traitée de généreuse mais de chimérique utopie, tant que l'Etat Indépendant se débat au milieu de difficultés financières de tous ordres, tant qu'il cherche avec peine les ressources qui lui sont indispensables pour sa mission humanitaire et civilisatrice, les attaques sont isolées, ou ne sont que de puérides vexations qui semblent résulter de l'exaltation de l'orgueil national chez quelques citoyens d'une grande nation, exagération les incitant à se croire les seuls arbitres des destinées de toutes les races. Mais arrivent les années 1896-1897, c'est-à-dire le moment où le succès s'affirme, les animosités prennent corps, les efforts se groupent et aboutissent à une guerre ouverte et officielle.

Par analogie on tente de trouver les bases juridiques de la campagne dans un traité important, et, par une coïncidence bizarre, comme on nous disait il y a près de deux cents ans : les articles V et VI du Traité de Munster vous interdisent le trafic des INDES, on nous dit aujourd'hui : les articles V et VI de l'Acte Général de Berlin vous condamnent.

Pour renforcer l'appui que l'on cherchait dans le traité de Munster on prétendait faire remonter notre constitution à l'acte de cession de 1598 et nous en imposer l'onéreuse tutelle. Pour renforcer l'argumentation qu'on cherche à tirer de l'Acte général

de Berlin, on prétend ne dater notre existence que de la signature de cet Acte général: l'Etat du Congo, en tant que Puissance aurait été créé par lui, et resterait sous sa tutelle spéciale. On veut oublier que le 23 février 1885, le Fondateur de l'Association faisait part aux Puissances représentées à Berlin de la reconnaissance par elles toutes (moins une) de son pavillon comme celui d'un Etat ami, que l'acte général est du 26 février et l'adhésion de l'Association du 26 également.

J'ai été obligé de donner un rapide aperçu des arguments employés contre nous au XVIII^e siècle et des réponses péremptoires que nous leur opposâmes ; je n'ai pas l'intention de discuter le fond des arguties de nos adversaires d'aujourd'hui la chose a été faite et bien faite.

Je serai donc très bref en ce qui les concerne, cela suffira cependant pour établir amplement le bien fondé de la comparaison.

Pour rendre le parallèle plus complet, il manque aux commerçants de Liverpool de dire : vous n'aviez pas ou vous aviez peu de commerce colonial jusqu'aujourd'hui, il vous est interdit de vous étendre plus avant.

L'article V de l'Acte Général est celui par lequel les Puissances signataires s'interdisent de concéder des monopoles ou des privilèges en matière commerciale.

L'Etat Indépendant a prouvé d'une manière irréfutable qu'il n'a jamais enfreint les obligations librement consenties à cet égard et que sa conduite était conforme à celle des autres signataires.

L'article VI est relatif à la protection des indigènes, des missionnaires, des voyageurs, ainsi qu'à la liberté religieuse.

Les discours de nos ministres à la Chambre des Représentants ont, dans un langage élevé, avec une éloquence remarquable, prouvé que les Belges peuvent être fiers de l'oeuvre accomplie en Afrique aussi bien que l'Etat Indépendant peut revendiquer hautement et dans tous les domaines, la première

place parmi les nations qui ont entrepris le relèvement des populations du vaste continent. La Note de l'Etat Indépendant, avec une modération, un tact n'excluant ni la précision, ni la netteté, ni la force de l'argumentation a fait amplement raison des attaques ou des calomnies dirigées contre l'administration de l'Etat et contre son Chef suprême.

Ces réfutations et ces exposés ont démontré que nul, parmi les Etats signataires à Berlin, n'avait plus fait pour l'abolition de l'esclavage, la pacification intérieure, la Propagation de la civilisation chrétienne, l'établissement des centres d'éducation et d'instruction, l'étude scientifique et économique du pays.

Mais la vérité n'est pas faite pour arrêter nos détracteurs, ils rééditent pour la centième fois des accusations de férocité et de sauvagerie à charge des fonctionnaires, des agents ou des officiers de l'Etat.

On pourrait croire que ces procédés diffèrent enfin de ceux employés contre nos ancêtres : on risquerait de se tromper.

Certes, il n'était guère possible au début du XVIIIe siècle, de chercher à apitoyer l'Europe sur le sort des nègres ou des jaunes ; les idées d'alors étaient loin d'être celles d'à présent dès qu'il s'agissait de races non chrétiennes : la solidarité humaine était encore un vain mot, les sujets des grands Etats asiatiques n'avaient nul besoin de la protection anglaise et en ce qui concerne les populations africaines, il n'était pas question de l'abolition de la traite mais bien du maintien, entre les mains de nos concurrents, du monopole de cette même traite.

Mais si l'accusation de cruauté ne pouvait être portée près des Cours européennes, elle ne fut pas moins exprimée devant les Monarques orientaux. En 1719 alors de l'arrivée à Tranquebar du chevalier De la Merveille au service de nos armateurs, les agents des factoreries européennes établies sur la côte, défendirent à leurs sujets tout commerce direct ou

indirect, même par correspondance, avec La Merveille et son équipage ; de plus ils envoyèrent une députation au Nabab Sadatla Khan, Gouverneur du Karnatique, de Gingy et de Golconde, pour lui représenter Charles VI comme l'ennemi juré des convictions religieuses du pays et le commandant La Merveille comme un homme sans aveu, vivant de rapines, venu en Orient pour piller les magasins des naturels et prendre leurs vaisseaux.

N'a-t-on pas dit de notre Roi, que Léopold II n'était qu'un condottiere de haut vol et ses officiers des vautours rapaces et sans conscience ?

En 1726. les Anglais firent venir de Calcutta un détachement de soldats déguisés en matelots et munis d'un pavillon Impérial. Ils brûlèrent un village Bengalien en deçà de l'endroit où se trouvait ancré un vaisseau Ostendais, criant: Vive l'Empereur? nous sommes Allemands? (et cela en langue flamande). Les habitants se plainquirent au Phousdar d'Hougly et lui apportèrent un pavillon Impérial qu'ils dirent avoir trouvé par terre (Hume aux Directeurs, Danemarnagor, 27 février 1727. - A. A. fonds de la Compagnie d'Ostende reg. N. n° 10. - Cité par Huisman p. 366).

Si la cinématographie avait existé de ce temps, nous aurions eu la reproduction de la scène;

« Les Belges incendiant les villages d'habitants Paisibles », et on la rééditerait en 1901.

J'espère qu'au point où je suis arrivé le lecteur s'est laissé convaincre de la similitude des procédés, de la parfaite concordance dans le bien fondé des attaques ou des argumentations.

Les points de comparaison ne s'arrêtent pas encore là cependant.

A la Chambre des Communes, en mai 1903, il a bien fallu, dans la chaleur de la discussion, qu'une partie de la vérité se fasse jour, que se dévoile un des motifs réels de la campagne anti-congolaise ou plutôt

anti-belge : la faible part accaparée par le commerce britannique comparée à la place prise par le commerce belge sur le marché congolais. Le cynisme des revendications se faisait jour malgré tout.

Les mêmes aveux n'ont pas manqué jadis. Alors qu'en 1719 l'ambassadeur anglais de Pesmes de St. Saphorin représentant Georges 1er à Vienne, disait dans un mémoire remis à l'Empereur : « Le Roy mon maître connaît trop bien le Droit des Souverains et souhaite avec trop de passion que S. M. I. puisse jouir tranquillement de tous ceux qui lui appartiennent pour vouloir lui contester qu'elle ne soit dans celui de donner à ses sujets des Patentes pour commercer partout », en mai 1723 il contestera ce droit en se basant cyniquement sur « les préjudices que la concurrence de notre trafic extérieur causait

aux compagnies des Indes Anglaise et Hollandaise ». A la même époque la Chambre des Communes votait la proposition d'un nommé Gould déclarant que « c'est un haut crime à aucun sujet du Royaume-uni de s'intéresser dans aucune souscription qui tende à faire réussir la compagnie des Indes qui s'établit aux Pays-bas Autrichiens. »

Depuis un certain temps, nous assistons à une campagne de presse conduite avec acharnement et soutenue très libéralement par la caisse de Liverpool. Les intéressés se sont donnés pour but de soulever contre nous l'opinion publique anglaise d'abord, celle de toute l'EUROPE et même de l'AMÉRIQUE ensuite, par une série ininterrompue de libellés et de pamphlets et pour cette oeuvre de haine et d'envie les fonds ne leur manquent pas (1).

(1) Cette circonstance très particulière de voir des commerçants - au coeur combien tendre et sensible - faire pendant des années des sacrifices d'argent et d'hommes pour envoyer des émissaires au loin et

mener campagne en Europe, sous le fallacieux prétexte de protéger les nègres du Congo -à la vérité pour combattre un concurrent dangereux de Liverpool - devrait suffire pour nous éclairer complètement et surtout devrait être pour nous un avertissement sérieux et une leçon bien comprise.

Nos adversaires ont montré en bien des circonstances leur expérience, leur savoir faire et leur succès en pareille matière. Ils ont prouvé que ces sacrifices à longue échéance sont rarement perdus. Pourquoi ne pas imiter leur tactique et ne pas faire, à temps, des sacrifices analogues pour parer au danger, défendre notre cause qui est celle de la vérité et du droit, éviter la ruine, conquérir la priorité d'Anvers et la prospérité de tout le Pays.

La tactique est encore renouvelée de l'ancienne lutte. « Aussitôt que la Compagnie d'Ostende avait été officiellement constituée et reconnue » dit M. Huisman (auquel, ainsi que je l'ai déclaré en débutant, j'emprunte presque tous les matériaux historiques), les notes diplomatiques, les consultations des jurisconsultes ne suffirent plus, on recourut aux brochures, aux pamphlets, aux factums. La Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales voulut agir sur l'opinion publique et sur ceux qui dans chaque Etat constituaient la classe directrice et influente. Les sept mémoires qu'elle avait présentés aux Etats Généraux contre le commerce maritime des Pays-Bas Autrichiens, parurent dans la « Gazette d'Amsterdam » et dans les « Nouvelles d'Utrecht et de Leyd ».

.A la même époque, Abraham Westerveen lança sa première dissertation. Le fiscal Neny y répondit par une « Réfutation des arguments avancés par les Directeurs des Compagnies d'Orient et d'Occident des Provinces-Unies ».

Cette publication fut le point de départ d'une production ininterrompue de mémoires, de libellés rédigés dans toutes les langues, le signal d'une véritable campagne de livres.

« Cette lutte de plume, qui a sa place dans l'histoire littéraire de notre droit international, continue M. Huisman, présente un double intérêt. En soutenant la légitimité de leur Compagnie de navigation, les Belges défendaient la cause de tous les peuples indépendants; ils plaidaient la thèse de la liberté du commerce et de la liberté des mers.

Parmi les noms qui prirent part à la controverse figurent plusieurs jurisconsultes illustres : Pattyn, Neny, Du Mont.

Ajoutons à cela que les émissaires des Compagnies de Londres et d'Amsterdam avaient distribué à Anvers, par milliers d'exemplaires, au moment de l'ouverture des registres de souscription, un manifeste annonçant que leurs premiers bateaux en partance porteraient les « *ordres les plus convenables pour étouffer les commencements efforts les progrès de l'entreprise de ceux des Pays-Bas autrichiens* ».

Si nous pouvions joindre, à cette nomenclature d'écrits, quelques documents dus à la photographie - cette arme à deux tranchants à laquelle on peut faire dire tout ce qu'on veut - n'aurions-nous pas la reproduction exacte de ce qui se passe aujourd'hui ? Voici entre autres des titres de libellés qui en disent long sur le vrai motif de la campagne et sur le but poursuivi:

« Lettre de M. Forman à M. Guillaume Pulteney, dans laquelle on démontre que la compagnie impériale établie depuis peu dans les Pays-bas Autrichiens doit être précieuse à la Grande Bretagne et aux Provinces-Unies (1785). »

« Traité dans lequel on approfondit: Les funestes suites que les Anglais et les Hollandais ont à craindre de la Compagnie d'Ostende. On y prouve démonstrativement, que si on laisse subsister cette compagnie, elle ruinera non seulement le commerce de la Grande Bretagne et celui de la Hollande, mais qu'elle mettra aussi la maison d'Autriche en état de

se rendre tôt ou tard maîtresse des fiers Britanniques, etc... (1726). »

Ainsi donc, depuis le début des récriminations jusqu'à la phase à laquelle nous sommes parvenus dans la lutte actuelle, il y a parité complète quant au but à atteindre, aux moyens employés, à la tactique suivie.

Il est temps que la similitude prenne fin. A nous Belges d'aujourd'hui de vouloir que les opérations futures ne puissent nous couvrir d'opprobre et pousser jusqu'au bout le parallèle que j'ai tenté d'esquisser.

Voudrions-nous être rendus responsables de notre ruine définitive alors que, maîtres de nos destinées, notre énergie et notre patriotisme peuvent suffire non seulement à nous sauver, mais à nous ouvrir les horizons les plus larges et les plus séduisants:

Je dois au lecteur de relater succinctement l'agonie de la Compagnie d'Ostende, je dois surtout attirer l'attention sur les causes qui ont amené sa perte.

Dans leur lutte deux fois séculaire, nos ancêtres ont succombé victimes des intérêts, d'ailleurs mal compris, d'un trône pour lequel leurs terres ne constituaient qu'une province quelque peu dédaignée.

Nos ennemis étaient parvenus à faire de la Compagnie d'Ostende le pivot de la politique européenne, de sa suppression ou de son maintien, une question de paix ou de guerre.

Pour faire la guerre, il fallait à Charles VI de l'argent et des troupes, au moins lui fallait-il des alliés sûrs et fidèles. Mais pourquoi les alliances iraient-elles aux faibles? Or, dans notre pays la détresse financière retardait les préparatifs militaires, et l'Empereur, toujours menacé du péril turc, se sentait peu capable de résister à la coalition de nos ennemis. La diète était hésitante et le parti de l'abstention y semblait prépondérant: en vain, le

prince de Fürstenberg l'avait exhortée à « faire sienne » l'affaire de la Compagnie d'Ostende.

Les « préliminaires » du 31 mai 1727 par lesquels Charles VI : « *voyant que le commerce d'Ostende avait causé des inquiétudes et des ombrages,* » consentait pour le bien être de l'Europe, à ce que l'octroi de la Compagnie des Pays-Bas fut suspendu pendant l'espace de sept ans » sonnèrent le glas des espérances de nos Provinces.

Et cependant la Compagnie ne désespéra pas encore de l'avenir. Avec une énergie et une ténacité admirables, ses directeurs, et surtout son « comité secret » firent tous leurs efforts pour conjurer la ruine finale.

Un premier projet d'une sorte de fusion avec la Compagnie danoise n'aboutit point, mais on parvint à envoyer quelques vaisseaux d'abord sous pavillon polonais, ensuite sous pavillon prussien.

Pendant cinq ans, nos compatriotes eurent recours à tous les moyens pour éclairer Charles VI sur ses véritables intérêts, pour l'entraîner à une conduite plus digne d'un grand monarque, pour démontrer à la France et même aux Provinces-Unies qu'il était désirable pour Elles de ne pas laisser l'Angleterre prendre une trop grande prépondérance dans le commerce maritime, pour arriver à conserver aux Pays-Bas ne fût-ce qu'un commerce très limité avec les Indes ou avec la Chine.

En ces années de lutte, le Sénat de Hambourg seul sut prendre une attitude digne et énergique, sut tenir tête à nos ennemis. On réclamait la séquestration de l'« Apollon » affrété sous pavillon prussien et rentré au port de Hambourg. Le Sénat refusa catégoriquement, il invoquait la liberté et la neutralité du trafic de la ville « qui n'ont jamais été mises en dispute depuis tant de siècles ».

Mais le sort en était jeté. L'Acte de Concurrence, de 1732, faisait cesser entièrement et à perpétuité tout commerce direct ou indirect des Pays-Bas

autrichiens vers les Indes Orientales et des Indes Orientales vers les Pays-Bas autrichiens.

La conduite héroïque des directeurs, officiers et agents de nos factoreries et comptoirs lointains ne fut pas moins admirable que la ténacité de leurs défenseurs en Europe, que l'habileté et le courage de nos marins.

Pour ainsi dire sans ressources et réduits à une poignée d'hommes, ils surent résister longtemps aux mille tracasseries, aux vexations et aux attaques des Anglais et des Hollandais. Les établissements ayant été cédés par la Compagnie à Charles VI lui-même, l'Ostendais François de Schonamille et ses employés reçurent en dépôt le pavillon autrichien remplaçant le pavillon de Bourgogne et prêtèrent serment de fidélité.

En 1744, douze ans après la mort de la compagnie, n'ayant reçu qu'à deux reprises seulement de misérables subsides de la mère patrie, ils tenaient encore à Banki-Bazar, lorsque, sur les instigations des Hollandais, ils furent attaqués par le phousdar d'Hougly et une armée de dix mille hommes. Schonamille parvint à s'échapper et à franchir le Gange, mais il tomba dans une embuscade avec presque tous les siens.

Il y a là une superbe page d'histoire à enseigner à nos enfants, à mettre en belle place dans les annales dont nous devons doter les cours coloniaux et nos navires-écoles.

Résumons-nous. Au début du 18^e siècle, après avoir, pendant le Moyen-Âge, connu une période de prospérité et de puissance dont aucune autre société ne pourrait se prévaloir en Europe, après avoir occupé le premier rang, au 14^e, puis au 16^e siècle et avoir été le centre du mouvement scientifique, intellectuel et artistique, nos provinces semblaient épuisées, appauvries de tout ce que le génie belge avait donné à la civilisation générale. Après un siècle de guerres et de fluctuations politiques, la Belgique,

réduite à ce qui restait de ses provinces du Sud, privée de son grand fleuve, pressurée de toute manière, venait de passer au rang de terre conquise et subissait la dégradation et la honte de voir ses forteresses occupées par des garnisons étrangères, sauvegarde d'intérêts également étrangers.

Il se trouva cependant quelques hommes d'initiative qui tentèrent de relever le pays de son état de détresse. Ils tournèrent leurs regards vers des rives lointaines et organisèrent le trafic des Indes Orientales. Les premières expéditions ayant répondu aux espérances qu'elles avaient fait naître, la « Compagnie d'Ostende » fut fondée, des comptoirs établis, des colonies acquises. La Compagnie à Charte Belge sut éviter les écueils où sombraient les sociétés similaires. Son organisation peut être donnée comme un modèle pour l'époque.

Le secret de ses succès aussi rapides qu'étonnants, de l'aveu même de ses adversaires, devait se chercher dans la liberté d'action qui lui était laissée, dans sa complète indépendance vis-à-vis du gouvernement pour la direction de son commerce, l'administration de ses affaires sur terre et sur mer, l'organisation de son personnel, la direction de sa politique vis-à-vis des princes indiens, comme aussi dans l'habileté et l'intégrité de ses directeurs.

En quelques années, ses bénéfices se chiffraient par millions de florins (En 1903 la Belgique a fait avec le Congo pour plus de 100 millions d'affaires.) son crédit s'affirma au Bengale et en Chine, ses marins purent rivaliser d'audace et de science avec ceux de n'importe quelle nation.

En même temps nos pays connurent un renouveau de prospérité : Ostende vit sa population doubler, son port s'encombrer de navires ; les anciennes manufactures se relevèrent de leurs ruines, on vit s'établir de nouvelles fabriques et toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale en reçurent comme un nouveau souffle de vie.

Mais nous n'étions pas tellement éloignés de l'hégémonie commerciale de nos grandes cités flamandes et brabançonnaises que le souvenir de leur splendeur ne vint donner des craintes à d'autres peuples.

La lutte fut longue et ne s'arrêta même pas à la dissolution de la Compagnie.

Abatte nos provinces de telle manière que de longtemps, que pour toujours nous ne puissions reprendre la place prépondérante que nous avons occupée, qu'on nous savait capables d'occuper dans l'ordre économique était le résultat final vers lequel tendait la croisade entreprise: des obligations et des tarifs draconiens nous furent imposés.

La longue campagne commença par les récriminations de quelques marchands d'Amsterdam, ils entraînaient dans la lutte les négociants britanniques puis le Gouvernement de la Grande Bretagne. Les alliés surent ensuite réunir contre nous la plupart des Puissances Européennes et associer à leur cause la France elle-même laquelle cependant, avait été obligée d'abord de reconnaître la justice et le bien fondé de nos droits.

Toutes les armes furent trouvées bonnes pour nous combattre. On tortura le texte des traités, on eut recours à la calomnie, on agita le spectre de la guerre. On marchanda à Charles VI la reconnaissance de sa « Pragmatique Sanction ».

L'Empereur hésita longtemps avant de sacrifier l'une des dernières venues de ses provinces, mais il lui manquait deux choses pour résister seul ou pour entraîner de son côté ceux dont les intérêts n'étaient pas directement en jeu: une force militaire imposante, les moyens financiers.

De concession en concession, il en vint à suspendre l'Octroi pour une période de sept ans et finit par ordonner la dissolution de la Compagnie.

Les successeurs de Charles VI ne bénéficièrent même pas, on le sait, des sacrifices consentis par lui pour assurer la reconnaissance de la « Pragmatique Sanction » - « *Cent mille baïonnettes eussent mieux valu pour sa garantie que cent mille signatures* » avait dit le Prince Eugène. Dans la lutte des intérêts des sociétés humaines, le bon droit n'existe et ne triomphe qu'autant qu'il ait la force pour corollaire.

Cette force ayant manqué à nos monarques d'alors, l'occasion de reprendre en Europe la place que nous avions occupée nous échappait pour longtemps.

Malgré un relèvement éphémère, et d'ordre tout intérieur, résultat de la sagesse du gouvernement de Marie-Thérèse et de Charles de Lorraine, on peut dire qu'il a fallu un siècle et demi à la Belgique pour voir luire l'aurore de temps meilleurs.

Elle n'avait pas su sacrifier hommes et choses dans la lutte contre l'Espagne, elle avait connu une détresse extrême, elle n'avait pas su se relever au XVIIIe siècle parce qu'elle manquait des moyens de lutte; elle finit par perdre le droit de s'appartenir, elle connut la domination française, puis, simple objet d'échange, il fallut qu'elle servit d'accroissement de territoire à la Hollande, pour qu'elle retrouve enfin l'énergie de secouer le joug étranger et de redevenir une nation indépendante.

1830 marque le début d'une phase de régénération. Puis, sous l'égide de deux grands Princes, la Patrie connaît plus d'un demi-siècle de tranquillité, de prospérité et de richesse. Mais sa population a plus que doublé, la concurrence commerciale devient de plus en plus âpre sur les marchés voisins, une nécessité inéluctable se présente : la conquête de débouchés lointains, l'organisation de moyens de transport nationaux entre le pays et les marchés éloignés, la protection de ces moyens de transport.

« Nous n'avons que 123 navires battant pavillon belge. Ils ne jaugent que 134.300 tonnes, quand le

mouvement total de nos ports dépasse annuellement 16.000.000 de tonnes. Qu'advierait-il de notre commerce extérieur si la politique de M. Chamberlain triomphait en Angleterre » (Chambre des Représentants, 10 mars 1904, rapport du Budget des chemins de fer).

Un véritable génie tutélaire, un grand Conducteur de Peuple, son Roi, a depuis longtemps prévu les besoins de la Patrie.

Sans lui demander de grands sacrifices - à peine quelques-uns de ses plus généreux enfants - il la dote de toute une vaste colonie et prépare son arrivée sur tous les marchés exotiques, il la pousse et l'aide à réorganiser sa marine, il entreprend lui-même ou fait entreprendre tous les grands travaux intérieurs qui doivent la mettre à même de concevoir et d'atteindre la brillante destinée qui lui est réservée.

Alors qu'elle-même hésite encore, à peine consciente du rôle qu'elle peut jouer, qu'elle est appelée à jouer, déjà l'Etranger sachant quelle force latente gît en elle, dresse ses batteries et essaie d'enrayer son essor.

Notre pays arrive fatalement à un tournant de son histoire. A lui de dire s'il veut laisser échapper l'occasion de maintenir, d'affermir et d'augmenter sa prospérité - il faut des siècles, nous l'avons vu, pour que pareille occasion se représente - ou s'il veut au contraire se montrer digne des espoirs qu'on a mis en lui.

J'ai montré que la même cause « la liberté » présidait à nos succès coloniaux d'aujourd'hui et à ceux de jadis: gardons-nous bien d'y toucher pour l'instant et sans nécessité absolue.

J'ai montré aussi que les procédés employés contre nous étaient renouvelés d'antan, que les phases de la lutte se répétaient fidèlement, se succédaient rigoureusement dans le même ordre.

Jusqu'au point où nous en sommes arrivés, le parallèle est saisissant et complet.

Devons-nous croire qu'à ce jour, la justice et le bon droit trouveront en eux-mêmes plus de force qu'autrefois, qu'ils ont acquis la vertu de prévaloir sur l'égoïsme, qu'ils seront maître des champions par leur seul pouvoir de persuasion, qu'ils nous vaudront des alliés puissants ? L'histoire du dernier siècle et des dernières années a-t-elle prouvé que l'équité a voix prépondérante, qu'elle fait taire les convoitises habilement suscitées, provoquées ou entretenues ?

Ne nous berçons pas d'illusions, je veux encore montrer que nos ancêtres ont pu croire à plusieurs reprises - comme nous pourrions le faire - que leur bon droit serait assez puissant pour rallier des étrangers à leur cause ou tout au moins suffisant pour assurer leur neutralité.

L'Ambassadeur anglais de St-Saphorin n'avait-il pas proclamé : « *le droit pour l'Empereur de permettre à ses sujets de commercer partout* » et cependant l'Angleterre ne fut-elle pas notre plus redoutable ennemie ?

Le Ministre français Dubois et, après lui, le duc d'Orléans, le duc de Richelieu ambassadeur de Louis XI, à Vienne, montrèrent à différentes reprises certains scrupules en face de « *l'injustice de la guerre faite à notre négoce* » et avouèrent que « *les sujets de l'Empereur n'avaient pas tous les torts* ». On pouvait espérer aussi que la France s'apercevrait qu'elle avait intérêt à empêcher l'hégémonie anglaise de s'affermir sur toutes les mers, et cependant le duc de Bourbon et après lui, le cardinal Fleury se rangèrent dans le parti de nos adversaires.

Le traité de Vienne de 1725 nous assura un instant l'appui de l'Espagne et étendit considérablement nos droits: deux ans après, le même pays s'acharnait à notre perte de concert avec les autres.

La Suède et la Prusse changèrent une neutralité plutôt bienveillante en une désapprobation qui vint aider nos adversaires.

La Diète de Ratisbonne ne voulut pas « faire sienne » l'affaire des Pays-Bas parce que nos subsides et nos forces militaires n'ayant pas la valeur voulue et n'ayant pas servi leurs intérêts, la solidarité eut été onéreuse à ses membres. Les mêmes changements ne peuvent-ils se reproduire?

Et devons-nous oublier ce symptôme, singulièrement significatif, qu'il nous fut interdit, il n'y a pas bien longtemps, de paraître en Chine comme puissance militaire et qu'on nous dénia le droit d'y défendre nos intérêts et nos compatriotes les armes à la main et à l'ombre de notre drapeau.

La bienveillance peut devenir de l'indifférence, voire de l'hostilité, selon les intérêts du moment.

Même en ne faisant à aucune Puissance l'injure de la croire assez servile pour emboîter le pas à nos détracteurs, en ayant la ferme conviction qu'au XXe siècle, la justice et le droit ont acquis un pouvoir qu'ils n'avaient pas jadis, encore est-il certain que les alliances et les amitiés vont naturellement aux forts, que la seule pitié est un ressort bien mince, que la justice est bien plus certaine de l'emporter quand, de son côté, se trouvent aussi l'intérêt et l'avantage. Il y a deux cents ans les Puissances continentales restèrent sourdes quand nous tentâmes de leur démontrer qu'elles s'abusaient sur leurs véritables intérêts en laissant une puissance maritime prendre sans conteste l'hégémonie sur toutes les mers. Plus d'un de nos voisins a subi les tristes conséquences de son aveuglement et des fautes de sa politique. Seront-ils plus prévoyants aujourd'hui, et verront-ils que leur propre avantage est de ne pas laisser écraser un des plus faibles membres de la famille européenne en dépit de toute justice et de tout droit? Qu'au fond, leur cause est solidaire de la nôtre?

N'oublions pas non plus qu'au XVIIIe siècle la lutte fut longue et se termina par une guerre de tarifs à outrance et que de nos jours nous voyons poindre des symptômes analogues.

Ne perdons pas de vue que le Congo n'est pour ainsi dire que le prétexte, qu'on cherche à atteindre la

pépinière de nos coloniaux, cause première de la réorganisation de notre marine, que sa perte entraînerait la nôtre, que la situation qu'on veut nous faire, la guerre qui nous est déclarée sont dues surtout à notre situation en Europe, à nos conditions générales d'existence et non pas à notre entreprise coloniale en elle-même.

« Veut-on recommencer une lamentable expérience, disait il y a quelques années un de nos éminents hommes d'État dans une sorte de testament politique, qu'on ne présume pas trop du changement apparent des circonstances. La situation européenne de la Belgique ne s'est pas substantiellement modifiée, les mêmes antagonismes de races et d'intérêts subsistent; ils peuvent soulever les mêmes problèmes dans des conditions autrement redoutables qu'autrefois ».

Un de ces problèmes est soulevé : je voudrais en convaincre mes compatriotes.

Si nous comparons encore une fois la situation actuelle et celle d'il y a deux siècles, la Russie ayant toutes ses vues absorbées par l'Asie et la Turquie, nous ne voyons en Europe qu'un seul facteur important nouveau en ce qui nous concerne : l'existence de notre nationalité propre et d'une dynastie vraiment belge.

Au delà des mers seulement nous pouvons réellement espérer en un ami impartial ; la grande République américaine

C'est bien sur le terrain de la concurrence économique n'est-ce pas, que le débat doit se placer, plus n'est besoin d'affirmer que les questions de traités et les principes humanitaires ne sont que des motifs spéciaux invoqués pour les besoins d'une cause purement mercantile.

Eh bien, sur ce terrain, les Américains n'ont pas intérêt, au contraire, à désirer qu'une nation européenne accapare, plus qu'une autre, l'hégémonie commerciale. C'est à toute l'Europe qu'ils font

concurrence, ils doivent désirer qu'on laisse un petit pays comme le nôtre avoir sa place au soleil.

Ce sont les Américains qui, les premiers, ont reconnu notre drapeau colonial, nous avons avec eux un traité de réciprocité complet, ils savent et nous devons leur prouver que jamais nous n'avons transgressé les promesses jurées à Berlin: nous devons aller à eux.

Mais nous devons surtout compter sur nous et sur nous seuls.

Notre antagoniste, un grand peuple, nous donne aujourd'hui comme souvent déjà une leçon de patriotisme et de solidarité. Il a suffi du cri de quelques commerçants pour que la représentation nationale s'émeuve. Pour une cause plus juste, pour notre prospérité et notre avenir menacés, sachons tous nous solidariser avec nos coloniaux, justifions notre devise : « L'Union fait la Force ».

Sans provocation et sans jactance d'aucune sorte, persuadons l'étranger que si les circonstances l'ordonnent, on trouvera la Belgique prête à jeter son épée dans la balance.

Trop faible poids, me dira-t-on. Moins faible que pourraient le croire des esprits timorés. Depuis 30 ans nous sommes entrés, les grandes Puissances surtout sont entrées, dans une période de décadence militaire pareille à celles qu'on rencontre plusieurs fois dans l'histoire. Cette décadence se caractérise par deux symptômes qui ne peuvent tromper; la folie du nombre, l'introduction dans les armées, en quantité excessive, de machines de tout genre.

Pendant les périodes de déclin de l'art militaire, toujours ces deux défauts ont apparu :
 1° La disproportion entre le nombre - seul dieu du moment - et la qualité des soldats ;
 2° l'encombrement des engins de guerre délicats et compliqués.

Toujours aussi, le réveil s'est marqué par les victoires d'une troupe moins nombreuse mais mieux

équilibrée en ses facteurs, sur les multitudes ou les cohues armées. Il serait trop facile de multiplier les exemples, nos classiques en sont pleins. En 1900, dans son « Mémoire sur la question des effectifs sur le pied de guerre » le colonel Ducarne, aujourd'hui général, prouve, par de nombreux exemples tirés des guerres modernes, le bien fondé de ce principe déjà formulé par Jomini « qu'une armée de 130 à 140 milles hommes peut facilement résister à une force plus considérable ».

Et nous ne devons donc pas nous figurer que les sacrifices à faire soient hors de proportions avec nos ressources, pour mettre notre appareil militaire en état de figurer honorablement et glorieusement dans n'importe quelle circonstance, sur n'importe quel champ d'action, au moment de n'importe quelles complications. Ces sacrifices peuvent rester fort au dessous relativement à notre population ou à notre territoire, de ceux que s'imposent les grandes nations pour entretenir leurs immenses effectifs. Dans un travail publié en 1904 dans la « Revue de l'Armée belge »- « Du Développement de l'Esprit militaire en Belgique »-travail auquel nous avons emprunté déjà la citation précédente, le major d'état-major Bansart, établit d'une façon péremptoire, que sous le rapport des facteurs matériels : nombre, armement, instruction technique, l'armée belge peut rivaliser sans désavantage avec les armées des grands peuples voisins.

Quant à ce qui est des facteurs moraux, il montre que le soldat belge aura toujours à défendre une cause pour laquelle il doit être enthousiaste: l'existence et la prospérité du foyer, il prouve que rien n'indique que la confiance dans le commandement doive être moins grande en Belgique que partout ailleurs, et qu'il suffirait à la nation et à ses troupes d'avoir confiance en leur force.

Formons surtout le coeur de nos soldats, qu'ils soient plus solides que nombreux. Pour atteindre ce résultat il suffit d'avoir le temps - facteur

indispensable - de parfaire leur éducation. « Tremper l'âme du soldat, tel doit être le but principal - dit le général français Langlois -- il passe avant tout le reste, avant ce qu'on appelle l'instruction militaire ».

« Pour l'atteindre, il faut non seulement la bonne volonté, l'ardeur, le tact, l'intelligence, mais aussi le temps, ce qui implique une limite à la réduction du terme de service ».

Voilà le seul sacrifice auquel nous devons nous résoudre. Les époques brillantes du 14^e et du 16^e siècle, comme celle du Moyen-Âge, époques auxquelles j'ai fait allusion déjà, sont aussi celles, ne le perdons pas de vue, où nous avons de vraies troupes à opposer aux contingents moins bien formés des autres nations.

La période d'éclat d'un peuple ou d'une race, même dans le seul domaine économique, a toujours accompagné ou suivi immédiatement la période où son état militaire était le plus parfait

Sachons vouloir vaincre et nous vaincrons.

Soyons forts et les alliés viendront naturellement à nous.

Soyons forts en Europe et on ne lèsera nos intérêts sur aucun point du globe.

En 1727, si Charles VI s'était senti assez fort militairement parlant, c'est en Europe que se serait résolue la question.

N'oublions pas qu'une fois déjà, depuis la proclamation de notre liberté, nous avons subi l'affront d'un envahissement et un démembrement de territoire par l'unique raison que nous n'avions pas su mettre à temps notre armée en état de soutenir la lutte. Sans les désastres d'août 1831 -un peu de prévoyance et quelques sacrifices auraient pu les éviter - la Belgique n'aurait pas été obligée d'accepter les « 24 Articles » et nous n'aurions pas perdu le Limbourg et le Luxembourg. «Mais cet échec militaire » dit M. de Loménie en parlant de nos défaites d'août

1831, « porta un rude coup à la diplomatie belge ». La plupart des espérances contenues dans les dispositions préliminaires des DIX-HUIT ARTICLES s'évanouirent : une agression déloyale mais heureuse, fit de nouveau pencher la balance en faveur de la Hollande.

La diplomatie la plus éclairée, la politique la plus habile ne triomphent sûrement que si elles ont une force respectable comme appui et comme aide.

Il me reste à faire allusion à un dernier point : à notre neutralité, que les timorés invoquent à tout propos.

Nous empêche-t-elle de nous préparer à la lutte ? Nous sera-t-elle un sûr garant à elle seule ? Etre fort, n'est-ce pas le meilleur moyen d'être respecté et d'éviter les calamités. Représenter en Europe une force militaire correspondant à notre population, à notre territoire et surtout proportionnelle à notre importance au point de vue économique, est-ce porter atteinte à la tranquillité intérieure et extérieure des autres Etats ? On n'est pas agressif parce qu'on se met à même de se défendre, d'où que vienne l'attaque. Ayons plutôt la crainte que notre soi-disant faiblesse ne puisse être invoquée par d'autres pour justifier une intervention trop intéressée et qui nous coûterait plus que les sacrifices préliminaires évités.

« Si la neutralité perpétuelle avait un sens dans l'ordre international, dit le testament politique déjà cité, il faudrait plaindre les peuples nés sous cette constellation : ils auraient trouvé dans leur berceau leur acte authentique de décès ».

Est-ce le prestige de notre neutralité qui nous a sauvés de l'invasion en septembre 1870 ou bien plutôt la présence d'une armée de 80.000 hommes prête à entrer en lice, armée qu'un aide de camp de l'Empereur avait étudiée et très élogieusement appréciée quelques mois auparavant ?

Tous les traités ont toujours été jurés solennellement et sont perpétuels : combien pourtant

furent déchirés quelques jours après leur signature? De quel poids fut « La Pragmatique Sanction » à la mort de Charles VI ?

Deux princes glorieux ont amené la Belgique au seuil d'un avenir brillant, leurs sacrifices et leurs efforts auront-ils été vains, ont-ils travaillé un sol ingrat?

« Un peuple aussi hautement doué que le nôtre, disait Léopold II, le 7 juillet 1888, placé au point de convergence de trois foyers de lumière et de science, en contact avec l'Océan, cette grande route des nations entreprenantes que nos ancêtres ont, quatre siècles durant, couverte de leurs voiles, un tel peuple, n'est pas condamné aux rôles secondaires.

Serons-nous indignes d'un tel langage ?

Une nation de plus de sept millions d'âmes, riche et prospère, pourvue de toutes les ressources d'une civilisation avancée ne peut être réduite à vivre par la seule grâce d'autrui.

« Si un État ne sauve pas toujours son existence en sauvant son honneur, il ne la sauve jamais en le perdant ». Et nous perdrons l'une et l'autre si, au moment voulu, nous n'étions pas prêts à nous défendre.

Alors que la crainte d'une conflagration générale, en Europe, est le seul frein retenant les appétits, on tente, comme il y a deux siècles, de faire du commerce extérieur belge, un des « pivots » de la politique européenne, comme il y a deux siècles, on nous appelle à la barre des nations.

Soit ! Pourquoi le tour de la Belgique ne serait-il pas arrivé ? Rendons vraies ces paroles prophétiques prononcées par le Roi le 1er janvier 1905

« A toute époque de l'histoire, il s'est rencontré des nations, des villes même, qui se sont illustrées et ont conquis dans le monde une place éminente. Pourquoi le tour de la Belgique ne serait-il pas arrivé ? Ne possède-t-elle pas tous les éléments voulus pour jouer ce rôle ? N'est-elle pas dans le plein épanouissement de son adolescence ? Si elle ne peut être la capitale d'un vaste

empire, elle doit être la capitale d'un grand mouvement, littéraire, scientifique, artistique, commercial et industriel.

Préparons ainsi l'avenir de notre patrie, que tous, nous voulons voir toujours plus prospère. J'espère que d'accord avec mon gouvernement, les Chambres pourront tracer un vaste programme de choses utiles à réaliser pendant les vingt-cinq années qui nous séparent encore du centième anniversaire de notre indépendance. Sans doute, la génération actuelle ne verra pas le plein épanouissement de tout ce programme, mais pourquoi n'en serait-elle pas l'initiatrice et ne pourrait-elle en saluer l'aurore ? ».

Groupons-nous derrière notre Grand Roi ; suivons-le en ne lui ménageant pas notre concours. Un grand mouvement patriotique est éclos de la campagne anglaise, ne laissons pas refroidir l'enthousiasme ; que la Fédération créée pour la défense des intérêts Belges à l'Étranger se mette à l'oeuvre : il faut résoudre la question de la défensive coloniale belge. Les sympathies et les concours ne doivent plus se borner aux discours, aux adresses, aux livres : il faut payer de nos personnes, de nos biens. Ne ménageons à notre chef ni « les subsides » ni « les hommes », eux seuls ont manqué à Charles VI.

Convainquons tous les nôtres, et surtout nos écoliers - la lutte peut être longue et n'être à son point culminant que lorsqu'ils seront hommes - convainquons-les que les sacrifices d'argent ne sont, dans ce domaine, que des placements à longue échéance mais à gros intérêts - que ce mot « sacrifices » est mauvais et ne doit plus être prononcé quand c'est l'avenir du Pays qui est en jeu - que les générations qui savent donner de leur sang pour la Patrie ne font que remplir un devoir strict envers les générations futures- que l'action est toujours glorieuse, qu'elle devient facile quand on est persuadé

qu'on sème pour les siens et qu'on leur prépare des récoltes abondantes.

U
N
P
A
T
R
I
O
T
E
.